VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES - MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Réf. : PA –FML – 06-76-12-24-59 – p-administrative@villeneuvelezavignon.com

Arrêté du Maire N° PA/2026/304

Objet : **LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE - actes réglementaires – Ouverture de la Colline des Mourgues, des garrigues et massifs forestiers** – à compter du 31 août 2026 -

Nous, Maire de Villeneuve lez Avignon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-2,
Vu notre arrêté municipal PA/2013/186 en date du 5 décembre 2013 portant sur les ouvertures et fermeture des espaces publics,
Vu notre arrêté municipal PA/2026/295 du 4 août 2026 portant fermeture exceptionnelle de la colline des Mourgues.

Considérant qu'il nous appartient de réglementer les heures d'ouverture et de fermeture des espaces publics de la commune,

ARRETONS

Article 1 :

La colline des Mourgues, les garrigues et les massifs forestiers seront ouvert à compter du 31 aout 2026.
La réouverture s'effectuera selon les horaires et les dispositions de l'arrêté général PA/2013/186 susvisé.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux. Les agents municipaux seront chargés de l'ouverture et de la fermeture du portail rue de la monnaie aux horaires susmentionnés.

Article 3 :

Le droit des tiers reste expressément réservé.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de Mairie, Monsieur le Responsable de Police municipale, Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villeneuve lez Avignon, le 24/08/2026

Pour Madame le Maire,
L'Adjoint Délégué

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard -

Alain SANCIAUME

Destinataires :
Police Municipale
C.T.M., S.T.

Publié sur le site de la Ville

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – e-mail : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville